

Commission : Discipline
Date : 29 octobre 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Récapitulatif des récidives d'avertissement :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	25 10 26	AS ANGOULEME BEL AIR	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	35€
D2	25 10 26	AS AIGRE	2 Matchs de suspension	Art 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	41€
D3	25 10 26	FC ST CYBARDEAUX	2 Matchs de suspension	Art 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	41€
D3	25 10 26	FC ST CYBARDEAUX	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	35€
D4	25 10 26	ES ELAN CHARENTAIS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	35€

Autres sanctions :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	24 10 26	CS ST MICHEL	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	55€
D1	25 10 26	ALLIANCE 3B	2 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	41€
D2	24 10 26	AS ST YRIEIX 16	7 Matches de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	160€
D2	25 10 26	JS GARAT SERS VOUZAN	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	55€
D3	24 10 26	CS ST MICHEL	-	Rétabli dans ses droits	Joueur	30 10 26	-
D3	24 10 26	ST SEVERIN PALLAUD	1 Match de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	35€
D3	25 10 26	SC AGRIS	1 Match de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	35€
D3	25 10 26	AS VOEUIL	3 Matches de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	55€

JURIDICTIONS

SAISON 2025-2026
RELEVÉ DES SANCTIONS
N°10 DU 29 10 2026

D3	25 10 26	AS VILLEBOIS HTE BOEME	2 Matchs de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	41€
D4	24 10 26	FCC ISLE D'ESPAGNAC	5 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	90€
D4	25 10 26	AS VOEUIL	5 Matchs de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	90€
D4	25 10 26	AS VOEUIL	7 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	160€
FEMININES à 11	25 10 26	SC ST JEAN D'ANGELY	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	26 10 26	55€
-	29 10 26	-	-	Règlement Intérieur CDA et Tarifs Généraux du District	Arbitre	29 10 26	42€ (amende minorée)

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire](#) en vigueur.

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN